

CONSEIL MEDICAL – FORMATION RESTREINTE

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRE

A FOURNIR SELON LES CAS DE SAISINES

ATTENTION : Le dossier de saisine envoyé devra être régulièrement mis à jour par l'autorité territoriale jusqu'au vendredi précédant la séance. Au-delà, la prise en compte des documents n'est pas garantie.

Les documents transmis doivent être lisibles

Octroi de la première période du CLM / CLD / CGM

- Dossier de saisine
- Lettre de l'agent sollicitant l'octroi du congé demandé
- Droit d'option CLD/CLM (à l'issue de la période à plein traitement du congé de longue maladie)
- Certificat médical du médecin traitant spécifiant que l'état de santé de l'agent est susceptible de bénéficier du congé demandé
- Certificat médical **détaillé** décrivant précisément l'état de santé de l'agent et la pathologie dont il est atteint, adressé **sous pli confidentiel** au Conseil médical en formation restreinte
- L'arrêt de travail initial (*obligatoire*) et la dernière prolongation
- Tous les documents médicaux en possession de l'agent relatif à la pathologie, adressés **sous pli confidentiel** au Conseil médical en formation restreinte (compte rendu opératoire, avis spécialisés, etc.)
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent
- Dans le cas d'un CLM discontinu (CLM accordé pour soins médico-périodiques), **protocole de soins** établi par le médecin traitant de l'agent et justifiant de soins suffisamment lourds et contraignants et ne pouvant être fait hors temps de travail.
- Tous les arrêtés de CLM/CLD

En cas de demande d'octroi d'un congé de maladie d'office :

- Toutes les pièces citées précédemment
- Rapport hiérarchique justifiant que l'état de santé de l'agent nécessite le placement en congé maladie d'office
- Rapport détaillé du médecin du travail précisant que l'état de santé de l'agent justifie le placement en congé de maladie d'office
- Certificat médical **détaillé** décrivant précisément l'évolution de l'état de santé de l'agent, et la durée de la prolongation de l'arrêt de travail prévisible, adressé **sous pli confidentiel** au Conseil médical en formation restreinte
- Tous les arrêtés plaçant l'agent en congé de maladie d'office

Renouvellement du CLM / CLD / CGM à épuisement des droits à plein traitement

La demande de renouvellement doit être faite au moins deux mois avant l'expiration du congé déjà attribué

- Dossier de saisine
- Lettre de l'agent sollicitant l'octroi du congé demandé
- Certificat médical du médecin traitant spécifiant que l'état de santé de l'agent justifie le renouvellement du congé déjà octroyé
- Certificat médical **détaillé** décrivant précisément l'évolution de l'état de santé de l'agent, et la durée de la prolongation de l'arrêt de travail prévisible, adressé **sous pli confidentiel** au Conseil médical en formation restreinte
- Tous les certificats et documents médicaux **nouveaux et non encore transmis** au Conseil médical, en possession de l'agent, adressés sous pli confidentiel (compte rendu opératoire, avis spécialisés, etc.)
- Le ou les expertise(s) médicale(s) sollicitée(s) dans le cadre du contrôle
- Dans le cas d'un CLM discontinu (CLM accordé pour soins médico-périodiques), **protocole de soins** établi par le médecin traitant de l'agent et justifiant de soins suffisamment lourds et contraignants et ne pouvant être fait hors temps de travail.
- Tous les arrêtés plaçant l'agent en CLM/CLD ou CGM

Pour chaque renouvellement de période du congé de maladie d'office

La demande de renouvellement doit être faite au moins deux mois avant l'expiration du congé déjà attribué

- Dossier de saisine
- Arrêtés de prolongation
- Avis du médecin agréé
- Tous les arrêtés plaçant l'agent en congé de maladie d'office

Réintégration à l'expiration d'un congé pour raison de santé

Saisine obligatoire après 12 mois de CMO ou expiration CLM / CLD

- Dossier de saisine
- Lettre de l'agent sollicitant sa reprise (temps complet / temps partiel pour raisons thérapeutiques)
- Certificat médical du médecin traitant spécifiant que l'état de santé de l'agent lui permet une reprise (avec modalités de reprise)
- Certificat médical **détaillé** spécifiant précisément l'état de santé de l'agent, adressé **sous pli confidentiel** au Conseil médical en formation restreinte
- Le ou les expertise(s) médicale(s) sollicitée(s) dans le cadre du contrôle
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent
- Tous les arrêtés plaçant l'agent en CMO/CLM/CLD ou CGM

Octroi, prolongation ou réintégration suite à la disponibilité d'office pour raison de santé

- Dossier de saisine
- Lettre de l'agent sollicitant la mise en disponibilité d'office ou son renouvellement
- Certificat médical du médecin traitant spécifiant que l'état de santé de l'agent justifie la mise en disponibilité d'office pour raisons médicales
- Certificat médical **détaillé** spécifiant précisément que l'état de santé de l'agent justifie la mise en disponibilité d'office pour raisons médicales, adressé **sous pli confidentiel** au Conseil médical en formation restreinte
- L'arrêt de travail initial et la dernière prolongation (*pour l'attribution*)
- La dernière prolongation de l'arrêt de travail (*pour le renouvellement*)
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent
- Tous les arrêtés

Reclassement pour inaptitude physique

- Dossier de saisine
- Lettre de l'agent sollicitant son reclassement
- Certificat médical **détaillé** spécifiant précisément que l'état de santé de l'agent le rend inapte à ses fonctions, et justifiant le reclassement professionnel, adressé **sous pli confidentiel** au Conseil médical en formation restreinte
- Tous les documents médicaux **nouveaux et non encore transmis** au Conseil médical en formation restreinte, en possession de l'agent, adressés **sous pli confidentiel** (compte rendu opératoire, avis spécialisés, etc.)
- Avis détaillé du médecin du travail** précisant que l'état de santé de l'agent justifie le reclassement professionnel (préconisations)
- La fiche de poste d'origine avec le descriptif détaillé des tâches réalisées
- La fiche de poste du nouvel emploi proposé avec le descriptif détaillé des tâches à réaliser
- Tous les arrêtés plaçant l'agent en congé de maladie

Inaptitude définitive du stagiaire

- Dossier de saisine
- Lettre de l'agent
- Certificat médical **détaillé** spécifiant précisément que l'état de santé de l'agent, adressé **sous pli confidentiel** au Conseil médical en formation restreinte
- Tous les documents médicaux **nouveaux et non encore transmis** au Conseil médical en formation restreinte, en possession de l'agent, adressés **sous pli confidentiel** (compte rendu opératoire, avis spécialisés, etc.)
- La fiche de poste
- Tous les arrêtés du congé maladie du stagiaire

Contestation d'un avis médical rendu par le médecin agréé dans le cadre de :

- **L'Octroi ou renouvellement d'un congé pour raison de santé**
- **La gestion du temps partiel thérapeutique**
- **Le contrôle du CMO / CLM / CLD**
- **La prise en charge des arrêts et soins imputables au service (CITIS)**

- Dossier de saisine
- Lettre de l'agent ou de la collectivité précisant clairement les motifs de contestation précités
- Expertise médicale complète faisant l'objet de la contestation
- La copie du dossier initial si non examiné en Conseil médical (déclaration de l'agent, enquête administrative, tous les examens médicaux, tous les certificats médicaux et arrêté d'imputabilité...)
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent
- Tous les arrêtés

Recours auprès du Conseil médical supérieur

*Le conseil médical supérieur peut être saisi par l'autorité territoriale ou à la demande du fonctionnaire concerné en contestation des avis du conseil médical rendus en formation **restreinte**, dans un délai de deux mois à compter de sa notification*

- Dossier de saisine
- Lettre de l'agent ou de la collectivité précisant les motifs de contestation
- Toutes pièces médicales complémentaires **nouvelles et pertinentes justifiant la contestation**